

Les bibliothécaires gardent le moral

Après deux séances de négociations infructueuses, les discussions se poursuivent avec un conciliateur

Le Journal de Québec · 06 avr. 2024 · 26 · DIANE TREMBLAY

Une troisième séance de conciliation est prévue la semaine prochaine en vue de trouver un règlement dans le conflit qui oppose les syndiqués du réseau des bibliothèques de Québec, en grève depuis le 1er mars, et l'institut canadien de Québec (ICQ).



Bien que les deux premières rencontres n'aient pas permis d'en venir à une entente, les discussions se poursuivent en présence d'un conciliateur afin de trouver des solutions.

« Tout est possible à ce stade-ci. Ça peut durer longtemps comme ça peut être rapide si l'employeur est dans de bonnes dispositions et qu'il arrive avec une enveloppe budgétaire supplémentaire », a affirmé Roxane Larouche, porte-parole du syndicat des Travailleurs et des Travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC).

Sur le terrain, les quelque 240 travailleurs, touchés par ce conflit, affichent un bon moral, malgré les semaines qui passent. Les piqueteurs de la bibliothèque Monique-corriveau ont même mis en place une « bibliothèque pirate » où ils partagent leurs livres personnels avec les usagers de l'établissement.

« On reçoit beaucoup d'encouragement, tant des abonnés qui ressentent le besoin de se justifier parce qu'ils traversent la ligne de piquetage, que des gens dans la rue. Ils sont derrière nous et ça fait chaud au coeur », a affirmé Édith Charland, employée en grève à L'ICQ et membre du comité de négociation.

CONFIANCE DIFFICILE À GAGNER

Le rattrapage salarial, l'ajustement du taux à l'entrée, l'élimination de l'écart salarial avec les employés de la Ville de Québec font partie des revendications.



« C'est le minimum. On travaille avec des gens, à côté de nous, qui font les mêmes tâches et qui sont mieux payés. C'est quand même étrange comme feeling. On en a assez de ça », a lancé Sébastien Lamarre, un employé en grève.

Certains ont encore frais en mémoire le jour où la Ville de Québec a transféré la gestion des bibliothèques à L'ICQ en ne gardant que les commis ayant leur permanence. Les employés temporaires ont été remerciés avec une promesse d'embauche à L'ICQ.

« C'est pour cela que c'est un peu difficile d'avoir confiance en l'employeur qui a été complice de cela et en la Ville. La grogne dure depuis longtemps et ils ont laissé envenimer la situation. Il y a du ressenti là-dedans qui n'est pas positif. On ne demande pas des choses effarantes. C'est assez basic ce qu'on a comme demande », a partagé Isabeau Martin, une employée qui est elle aussi touchée par la grève.

Il est où le bonheur (au travail) il est où ?

Le Journal de Quebec · 06 avr. 2024 · 70 · Annabelle.cadieux @quebecormedia.com

Le monde du travail a bien changé depuis la pandémie : pénurie de main-d'oeuvre, télétravail, harcèlement psychologique... et enjeux éthiques. Régulièrement, je tenterai de répondre aux questions des travailleurs et des employeurs sur les problèmes dans le milieu de travail. Question d'une lectrice : Je suis gestionnaire d'équipe depuis déjà quelques années. J'ai l'impression que le moral des troupes n'a jamais été aussi bas. Peu importe ce que l'on fait, j'ai l'impression que ce n'est jamais assez... Que se passe-t-il avec le bonheur au travail ?



Chère Lise, tu n'es pas la seule à te poser cette question. Dans un monde où le bonheur semble s'effriter comme un biscuit dans la main d'un enfant de 3 ans, le bonheur au travail semble s'épuiser dans les organisations. Le degré de bonheur au travail des travailleurs et travailleuses a effectivement connu une baisse partout au Canada fin 2023.

INDICE DU BONHEUR

Un sondage ADP Canada daté du 28 février dernier calcule l'indice de bonheur au travail en fonction de quatre grands indicateurs :

- L'équilibre travail-vie personnelle et la flexibilité ;
- La reconnaissance et le soutien ;
- La rémunération et les avantages sociaux ;
- Les options d'avancement de carrière.

À mes yeux, ces quatre indicateurs placent l'employé.e dans un mode passif, du type « qu'est-ce que l'organisation peut faire pour moi ? ». Mais, on le voit, même si les employeurs en donnent plus que jamais aux employé.e.s – télétravail, congés personnels, meilleurs salaires, salle de jeux, dîners gratuits, etc. –, le niveau de bonheur au travail semble tout de même diminuer.

Alors, on fait quoi comme employé.e ? On continue d'attendre le prochain « gain » pour trouver un sens à notre travail ? On change de job et on recommence, encore ?

Donc, je repose la question : « Il est où le bonheur ? »

On dit que la responsabilité du bonheur au travail incombe à l'employeur. J'ose prétendre que cette grande quête est autant le rôle de l'employeur que de l'employé.e.

DES TRUCS

Chaque personne peut augmenter son degré de bonheur. On peut faire soi-même de petits changements au quotidien qui peuvent avoir un impact significatif. Voici quelques exemples.

- Changez votre mentalité. Il est prouvé que les mots que nous utilisons modifient notre humeur. Cela concerne aussi bien les mots prononcés à voix haute que ceux que nous nous

répétitions intérieurement à propos des autres.

Comment gères-tu tes pensées négatives et parviens-tu à les transformer en expressions positives ?

■ Tissez des liens positifs. De nombreuses recherches ont montré que les personnes les plus épanouies professionnellement sont celles qui ont consacré du temps à établir des relations bénéfiques.

Quelle importance accordes-tu à la construction de relations positives versus le temps que tu accordes à des relations nuisibles ? À quel point prends-tu du temps pour déclencher des moments positifs autour de toi (un sourire, une question, un intérêt, un souvenir, etc.) ?

■ Soyez une personne curieuse La routine et la fatigue au travail figent les idées et la créativité. De beaux ennemis du bonheur.

Que mets-tu en place pour apprendre, évoluer, avancer et essayer des choses ? Est-ce que tu arrives à remplacer les moments de « chialage » par des opportunités de curiosité ?

Le bonheur au travail est un équilibre délicat entre les contributions de l'individu et celles de l'organisation. Reconnaître cette responsabilité partagée est la première étape vers une vie professionnelle épanouissante.

« Le bonheur au travail est un équilibre délicat entre les contributions de l'individu et celles de l'organisation. Reconnaître cette responsabilité partagée est la première étape vers une vie professionnelle plus épanouissante. »

RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Cependant, soyons clairs. Cela ne signifie pas que la direction des entreprises n'a pas de rôle à jouer sur le sentiment du bonheur au travail. La responsabilité est partagée :

Les directions d'entreprises doivent créer un environnement propice au bien-être, en offrant des conditions de travail équitables, un leadership positif, des opportunités de croissance, et une culture qui valorise l'inclusion.

La bonne nouvelle, chère Lise, c'est qu'il est faux de penser que tout repose sur tes épaules.



QUÉBEC

Le stationnement se modernise à Québec : plus de flexibilité et d'avantages pour les citoyens

5 avril 2024

La Ville de Québec dévoile sa nouvelle solution pour la gestion du stationnement tarifé basée sur une technologie de paiement par numéro de plaque d'immatriculation. À compter du 8 avril, les bornes de paiement seront remplacées tout comme l'application Copilote qui fera place à sa version améliorée, Copilote+.

« La solution actuelle a atteint un stade de désuétude sur le plan technologique et notre objectif était de répondre de manière proactive aux besoins des citoyens tout en améliorant leur expérience utilisateur, a déclaré le vice-président du comité exécutif responsable du transport et de la mobilité, M. Pierre-Luc Lachance. En adoptant la technologie de paiement par plaque d'immatriculation, notre Ville s'aligne sur les pratiques novatrices observées dans d'autres grandes métropoles à travers le monde, offrant ainsi aux usagers une solution de paiement du stationnement plus flexible et moderne. »

Cette initiative entrainera le retrait de tous les numéros d'espace de stationnement sur le territoire, mais les lieux où le stationnement est payant restent les mêmes. Dorénavant, les automobilistes devront être à l'affût des panneaux de signalisation pour identifier les tronçons de rue et les plages horaires où le stationnement est tarifé. Avec la technologie par plaque d'immatriculation, le paiement est effectué pour le véhicule et non pour un espace de stationnement précis. Cela signifie que le véhicule peut être déplacé dans une autre zone tarifée sans refaire un nouveau paiement, tant que le temps n'est pas écoulé.

Le coût du projet sur cinq ans (2024 à 2028) est de 3 240 000 \$, incluant l'acquisition et l'installation de la solution et les frais de service.

Déploiement et période de gratuité

Le déploiement de la nouvelle solution se fera progressivement par secteur à compter du 8 avril jusqu'à la fin du mois d'avril. Ainsi le retrait des anciennes bornes et l'installation des nouvelles seront effectués en simultané, un secteur à la fois.

Pour faciliter cette transition, le stationnement sera gratuit du 8 au 28 avril inclusivement dans les espaces habituellement payants (rues et parcs de stationnement municipaux). Les automobilistes n'auront donc pas à faire de paiement à l'aide d'une borne ou de Copilote+ pour se stationner pendant cette période. La Ville demande toutefois aux citoyens d'être vigilants afin de respecter la signalisation habituelle comme les interdictions de stationner, les heures de stationnement réglementées et les zones de débarcadère.

Le déploiement se fera selon l'ordre suivant : avenue Maguire et avenue Myrand, Limoilou, Saint-Roch, Vieux-Port, Vieux-Québec et enfin Saint-Jean-Baptiste.

Les citoyens sont invités à consulter les différentes plateformes de la Ville, [dont le site Web](#), pour être informés de l'évolution du déploiement.

Bornes et modalités de paiement

Un total de 143 bornes de paiement seront réparties dans les différentes rues et parcs de stationnement municipaux. Leur fonctionnement de type payez-partez est toujours aussi facile et rapide pour les utilisateurs. Il suffit de suivre les instructions affichées sur l'écran. Les nouveaux appareils accepteront maintenant une variété de modes de paiement, soit les cartes de crédit, les cartes de débit, le paiement sans contact et l'argent comptant.

Le tarif en vigueur reste le même soit 3,00 \$ pour 60 minutes. La Ville a également uniformisé les heures où le stationnement est payant sur son territoire. Sauf indication contraire, le stationnement sur rue est payant tous les jours, de 9 h à 21 h. Elle a également éliminé la notion de durée maximale de temps pour se stationner.

Une autre nouveauté, le contrôle du stationnement sera désormais effectué à l'aide de voitures munies de caméras lectrices de plaques d'immatriculation. Les constats d'infraction seront transmis de la même façon qu'à l'heure actuelle, ils seront imprimés et déposés sur le pare-brise du véhicule en infraction.

Application Copilote+

La nouvelle application Copilote+, développée par un fournisseur externe (HotSpot Parking) à partir d'une technologie existante, viendra remplacer l'application Copilote actuelle. Copilote+ offre de nombreux avantages dont la possibilité d'arrêter le temps, l'option de paiement avec le portefeuille (banque de temps), l'ajout du temps sans chevauchement, l'enregistrement de plusieurs plaques d'immatriculation, l'envoi d'alertes lorsque le temps est expiré et l'accès facile à l'historique.

L'application sera disponible gratuitement à compter du 8 avril dans les magasins d'application App Store et Google Play. Les utilisateurs actuels de Copilote devront se créer un nouveau compte pour y accéder.

Un [guide d'utilisation](#) de l'application est disponible pour écoute.



09:10

Québec - Le stationnement se modernise à Québec : plus de flexibilité et d'avantages pour les citoyens

Pour toute question sur le paiement du stationnement, la nouvelle application Copilote+ ou les bornes, les citoyens peuvent consulter la Foire aux questions ou encore contacter le [Centre de relation avec les citoyens de la Ville de Québec](#).



Pour plus d'information



Ville de Québec

2, rue des Jardins, H.V.

Québec Québec

Canada G1R 4S9

www.ville.quebec.qc.ca